

**Date et Lieu** : De septembre à février à Nantes

**Plan de formation :**

❖ **Conditions d'admission à l'entrée de formation :**

- Etre titulaire du brevet du Capitaine 200 (équivalence possible avec certains titres maritimes en concertation avec la DIRM).
- Avoir 18 ans à l'entrée en formation.
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de la Mer.
- Justifier de 12 mois de navigation effective.

❖ **Conditions d'obtention du diplôme**

- Avoir suivi les cours de formation et passer avec succès les épreuves de CCF et de l'examen pour l'obtention du brevet,
- Etre titulaire des modules spécifiques : Certificat Général d'Opérateur, Médical II, Agent de Sureté du Navire, CAEERS, CQALI, CFBS,
- Les cours nécessaires au niveau Médical II, Certificat Général d'Opérateur SMDSM, Lutte avancée contre l'incendie, ASN/SSO, FPBN et CAEERS (ou R-CAEERS) sont dispensés durant la période de formation du Brevet de Capitaine 500.

**Coût de la formation :**

Dispositif 1 emploi = 1 formation "intention d'embauche"

Si votre conseiller Pôle Emploi valide votre projet de formation en fournissant un compte-rendu d'entretien et que vous nous présentez une promesse d'embauche d'une entreprise **basée dans les Pays de la Loire**, la Région prendra en charge le coût de la formation.

Dispositif 1 emploi = 1 formation "socle"

Si votre conseiller Pôle Emploi valide votre projet de formation en fournissant un compte-rendu d'entretien mais que vous n'êtes pas en mesure de présenter une promesse d'embauche ou une promesse d'embauche ligérienne, quelques places pourront être financées par la région.

**Autres statuts**

Tarifs et devis sur demande

**Rémunération des stagiaires :**

- Les candidats bénéficiant de l'ARE peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation. Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **AVANT** l'entrée en stage.
- Les candidats n'ayant pas d'allocation, peuvent bénéficier d'une rémunération Région.

**Référence réglementaire :** code STCW, tableau A-II/3

**Prérogatives du brevet :**

**Fonctions de Capitaine** sur navires inférieurs à 500 UMS qui naviguent à moins de 200 milles des côtes.

**Moyens pédagogiques mis en œuvre :** [« Descriptif des sites de formation »](#)

### Objectifs de la formation

Connaître les techniques de navigation pour s'éloigner jusqu'à 200 milles des côtes ;  
 Connaître les questions relatives à l'exploitation commerciale du navire et à sa stabilité pour charger le navire correctement et lui assurer un bon état de navigabilité ;  
 Être capable d'assurer la sécurité du navire et des passagers en toute circonstance ;  
 Posséder une bonne maîtrise de la langue anglaise courante et technique ;  
 Savoir rédiger un rapport de mer ;  
 Connaître les bases du droit et de l'économie maritimes afin de pouvoir représenter l'armateur auprès des interlocuteurs portuaires.

### Contenu de la formation :

INTITULÉ	Durée
<b>1- Module P1-2</b>	<b>139.5 H</b>
Navigation	40 h
Stage RADAR / APRA	30 h
Météorologie	11.5 h
Règles de barre, feux balisage, signaux	18 h
Tenue du quart	10 h
Anglais SMCP et technique	30 h
<b>2- Module P2-2</b>	<b>136.5 H</b>
Description et construction	15 h
Stabilité	61.5 h
Entretien et réparation	15 h
Sécurité	30 h
Arrimage et manutention	15 h
<b>3- Module N-2</b>	<b>82 H</b>
Gestion	40 h
Environnement professionnel	42 h
<b>Stages de formations spécifiques</b>	<b>231 H</b>
Certificat Général d'Opérateur SMDSM	70 h
Qualification avancée à la lutte contre l'incendie	32 h
CAEERS (ou recyclage)	8 h ou 30h
Formation Médicale - niveau II	50 h
Agent de sûreté du navire (ASN)	21 h
Recyclage CFBS	16 h
Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers	17.5 h
ECDIS	40 h
<b>Total</b>	<b>612.5 H ou 634.5h</b>

Durée de la formation : 612.5 heures ou 634.5heures

Epreuves d'examen : 5 heures